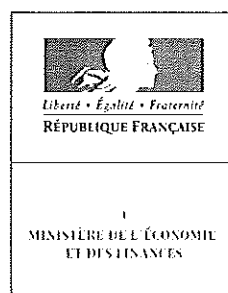


RAPPORT DE JURY
DU CONCOURS
DE CONTRÔLEUR EXTERNE
DES FINANCES PUBLIQUES
DE 2^{ème} CLASSE

ANNÉE 2016

Mai 2016



I - Présentation du concours

Le décret n° 2010-982 du 26 août 2010 fixe le statut particulier du corps des contrôleurs des finances publiques de 2^{ème} classe.

L'arrêté du 19 mai 2011 modifié par l'arrêté du 15 mai 2015 fixe les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves. La note ENFiP-PR-Concours-42-2015 du 1^{er} juin 2015 a précisé les modalités applicables à l'organisation du concours externe de contrôleur des finances publiques de 2^{ème} classe.

1.1 Les conditions pour concourir

Un arrêté ministériel en date du 19 mai 2015, publié au Journal officiel le 27 mai 2015, autorise au titre de l'année 2016, le recrutement de contrôleurs des finances publiques de 2^{ème} classe.

Le concours est ouvert aux candidats remplissant la condition suivante : être titulaire d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.

1.2 La nature et le programme des épreuves

L'architecture du concours pour l'accès au grade de contrôleur des finances publiques de 2^{ème} classe, qui doit permettre de confirmer que les agents sélectionnés ont toutes les qualités requises pour assumer les responsabilités futures qui leur seront confiées est la suivante :

- Épreuve écrite de préadmissibilité :

Réponse à des questionnaires à choix multiples destinés à vérifier les connaissances des candidats dans les domaines suivants : connaissances générales, français, mathématiques et raisonnement logique (durée 1 heures 30 – coefficient 2).

- Deux épreuves écrites d'admissibilité obligatoires :

Épreuve n° 1 : réponse à des questions et/ou cas pratique à partir d'un dossier composé de documents à caractère économique et financier (durée 3 heures - coefficient 4 – note éliminatoire inférieure à 5). Cette épreuve est destinée à apprécier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse du candidat.

Épreuve n° 2 : au choix du candidat exprimé au moment de l'inscription (durée 3 heures – coefficient 3 – note éliminatoire inférieure à 5).

- Résolution d'un ou plusieurs problèmes de mathématiques ;
- Résolution d'un ou plusieurs problèmes de comptabilité privée ;
- Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou cas pratiques d'éléments d'économie ;
- Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou cas pratiques de bases juridiques.

- Une épreuve écrite d'admissibilité facultative :

Traduction sans dictionnaire d'un document rédigé dans l'une des langues suivantes : anglais, allemand, espagnol ou italien (durée 1 heure 30 – coefficient 1). Seuls sont pris en compte les points au-dessus de 10 sur 20.

- Épreuve orale d'admission :

Durée : 25 minutes – coefficient 6 – note éliminatoire inférieure à 5.

L'épreuve orale consiste en un entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions de contrôleur.

L'entretien comprend tout d'abord une présentation par le candidat, durant environ cinq minutes, de son parcours. Il se poursuit par un échange avec le jury notamment sur sa connaissance de l'environnement économique et financier.

1.3 Composition du jury

Madame Lise CARIOU, administratrice des Finances publiques, est nommée en qualité de présidente du concours externe de contrôleur des finances publiques de 2^{ème} classe au titre de l'année 2016.

Afin de constituer le jury des épreuves de préadmissibilité et d'admissibilité, deux arrêtés en date des 7 août et 6 novembre 2015 nomment respectivement 4 et 12 membres, inspecteurs des finances publiques.

La constitution du jury de l'épreuve orale est fixée par un arrêté en date du 3 février 2016 qui nomme 48 membres, de grade inspecteur, inspecteur divisionnaire et inspecteur principal en tant que membres titulaires et prévoit également 4 suppléants.

1.4 Nombre de postes

Selon l'arrêté en date du 16 septembre 2015, publié au Journal officiel le 24 septembre 2015, le nombre de postes offerts au présent concours est fixé à 548.

II – Présentation des candidats

2.1 Inscrits/ présents

Le nombre de candidats inscrits en 2016 est de 13 979 contre 12 843 en 2015, soit une progression de 8,12%.

Le nombre de candidats présents à l'épreuve de préadmissibilité est de 8 620 sur les 13 974 convoqués soit un taux de présence de 61,69 %.

Le nombre de candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité est de 3 402 sur les 3 803 préadmissibles soit un taux de présence de 89,46 %.

Le nombre de candidats présents à l'épreuve orale d'admission est de 897 sur les 989 candidats admissibles soit un taux de présence de 90,70%.

2.2 Les candidats

La moyenne générale du concours est de 12,06/20 contre 11,97/20 en 2015. La dispersion des moyennes générales est la suivante : de 8,19 à 16,97/20 .

Le concours a permis à 52 ressortissants de 12 pays européens de s'inscrire.

Par ailleurs, 325 candidats handicapés se sont inscrits à ce concours.

2.3 Les lauréats

Sur la liste principale, les hommes et les femmes représentent respectivement 54 % et 46 % des admis soit 296 hommes et 252 femmes.

L'âge moyen des admis est de 32 ans. Le plus jeune lauréat a 20 ans, le plus âgé 62 ans.

III - Les épreuves écrites de préadmissibilité et d'admissibilité

3.1 Généralités

Elles se sont déroulées respectivement le 12 octobre et les 7 et 8 décembre 2015.

Lors des réunions du jury des 28 octobre 2015 et 28 janvier 2016, 3 803 candidats ont été déclarés préadmissibles et 989 admissibles soit un ratio de sélection admissibles/places offertes de 1,80.

3.2 Résultats

La moyenne générale des épreuves écrites (préadmissibilité et admissibilité) est de 9,57/20, légèrement en hausse par rapport à celle constatée en 2015 (9,51/20).

La dispersion de cette moyenne est la suivante : de 2,17/20 à 16,99/20.

Les résultats par épreuve sont les suivants :

Épreuve écrite de préadmissibilité : Réponse à des questionnaires à choix multiples dans les domaines suivants : connaissances générales, français, mathématiques et raisonnement logique – coefficient : 2 – note éliminatoire : <5.

La moyenne générale de l'épreuve est de 9,20/20. La dispersion de cette moyenne est la suivante : de 0/20 à 19,19/20.

Les résultats sont les suivants :

	2016	2015
Moyenne générale	9,20	8,87
Moyenne la plus élevée	19,19	18,34
Moyenne la plus faible	0,00	0,00
Notes ≥ 15	2,04 %	1,54 %
Notes ≥ 12	18,82 %	15,20 %
Notes ≥ 10	40,88 %	37,55 %
Notes éliminatoires < 5	8,88 %	10,69 %

Le niveau de l'épreuve (9,20/20) est en progression par rapport au dernier millésime.

Épreuve écrite d'admissibilité :

Épreuve n°1 : Réponse à des questions et/ou cas pratique à partir d'un dossier composé de documents à caractère économique et financier – coefficient : 4 – note éliminatoire : <5.

Sur 3 803 candidats convoqués, 3 398 ont composé à cette épreuve. La moyenne générale de l'épreuve n° 1 est en très légère baisse (- 0,05 point). Il en est de même pour le pourcentage de notes supérieures ou égales à 15 et celui des notes supérieures ou égales à 10 : respectivement - 0,27 point et - 0,41 point.

Le pourcentage de notes éliminatoires a légèrement baissé par rapport à l'année précédente (- 0,48 point).

Épreuve n° 1	2015	2014
Moyenne générale	9,25	9,30
Note la plus élevée	17,50	19,00
Note la plus faible	0	0,00
Notes ≥ 15	6,18%	6,45%
Notes ≥ 12	14,48%	22,27%
Notes ≥ 10	44,59%	45,00%
Notes éliminatoires < 5	6,00%	6,48%

Épreuve n° 2 : (nature de l'épreuve : épreuve à option – coefficient : 3 – note éliminatoire <5).

Sur 3 803 candidats convoqués, 3 319 ont composé à cette épreuve. Comme les années précédentes, deux options sont largement choisies, mathématiques et éléments d'économie (cumul 60,44 % des candidats) et la moins choisie concerne l'option « bases juridiques » (15,70 %).

Liste des options	Nombre de candidats ayant choisi l'option	% de candidats ayant choisi l'option
Mathématiques	1025	30,88 %
Eléments d'économie	981	29,56 %
Comptabilité privée	792	23,86 %
Bases juridiques	521	15,70 %
Total	3 319	100 %

La moyenne générale de l'épreuve n° 2 est en légère augmentation (+ 0,12 point) par rapport à l'an dernier. Les principaux ratios restent cependant assez stables d'une année sur l'autre, notamment le pourcentage de notes supérieures ou égales à 12 et celui des notes supérieures ou égales à 10. Par ailleurs, le pourcentage de notes éliminatoires enregistre une baisse de 1,28 point.

Épreuve n° 2	2016	2015
Moyenne générale	8,24	8,12
Note la plus élevée	19,50	19,75
Note la plus faible	0,00	0,00
Notes ≥ 15	6,36 %	6,36 %
Notes ≥ 12	19,43 %	20,35 %
Notes ≥ 10	34,81 %	35,03 %
Notes éliminatoires	15,43 %	16,71 %

Épreuve n° 3: (nature de l'épreuve : langues – coefficient : 1 – pas de note éliminatoire – seuls sont pris en compte les points obtenus au-dessus de 10 sur 20).

Sur 3 803 candidats préadmissibles, 3110 candidats ont choisi de s'inscrire à l'épreuve de langue soit 82 % des candidats. Le nombre de participants dans cette matière est de 2 502 soit un taux d'absentéisme de 19,50%, quasiment équivalent à celui du dernier millésime (19,60%).

Liste des options	Nombre de candidats ayant choisi l'option	% de candidats ayant choisi l'option
Allemand	53	2,12%
Anglais	2072	82,79%
Espagnol	301	12,02%
Italien	77	3,07%
Total	2503	100%

Épreuve n° 3	2016	2015
Moyenne générale	10,23	10,22
Note la plus élevée	19,50	19,00
Note la plus faible	0,00	0,00
Notes ≥ 15	12,03%	12,30%
Notes ≥ 12	39,09%	41,38%
Notes ≥ 10	54,36%	53,99%

3.3 Appréciations des travaux des candidats

Épreuve écrite de préadmissibilité : Réponse à des questionnaires à choix multiples dans les domaines suivants : connaissances générales, français, mathématiques et raisonnement logique.

Les questions de **mathématiques** et de **raisonnement logique** sont globalement très bien traitées.

En **mathématiques** les questions sur les opérations de fractions, les conversions de volume ou les inéquations ont posé des difficultés aux candidats . En revanche, les questions portant sur les identités remarquables, les équations du 1^{er} degré ou les statistiques ont été correctement traitées par une grande partie des candidats.

S'agissant des questions relatives aux **connaissances générales** et au **français** le niveau est plus disparate.

En effet, les thèmes portant sur l'histoire et la géographie ont souvent posé difficultés. Toutefois, les questions sur la musique, l'art et le système politique français ont créé moins de difficultés.

Épreuve n° 1 : Cas pratique à partir d'un dossier composé de documents à caractère économique et financier.

Globalement, la correction révèle un niveau moyen avec une difficulté à traiter les trois questions de manière satisfaisante. Le sujet a intéressé les candidats mais leur analyse de la problématique est restée trop superficielle. Le manque de structure dans le traitement des questions est récurrent, révélant comme les années précédentes un manque de préparation et d'appropriation de la méthodologie : l'exercice de l'analyse de documents est mal ou pas maîtrisé pour un grand nombre de candidats.

Par ailleurs, les correcteurs ont remarqué un effort de présentation dans les copies, bien que le nombre de fautes d'orthographe reste important.

Épreuve n° 2 : Options techniques.

Mathématiques

Le niveau des candidats est hétérogène avec un grand nombre de copies de faible niveau par rapport aux copies excellentes. Trop de candidats se présentent sans préparation à l'épreuve.

Une majorité de candidats a tenté de traiter toutes les questions qui ont été, dans l'ensemble, bien comprises. Toutefois, les correcteurs soulignent une faible connaissance des outils mathématiques, une justification insuffisante des réponses ainsi qu'une difficulté certaine à émettre des hypothèses lorsque cela est nécessaire.

Un souci de rédaction est observé mais une maîtrise insuffisante du temps se traduit par des fins de copies difficiles à déchiffrer.

Comptabilité privée

Le niveau des candidats est faible pour trop de candidats ayant choisi cette option : des notions de bases de comptabilité non maîtrisées, des définitions non connues, des calculs simples incorrects. Le manque de préparation à l'épreuve est largement observé lors de la correction.

Les bonnes et très bonnes copies présentent des écritures travaillées, un devoir synthétique et soigné.

Éléments d'économie

Majoritairement, les copies sont d'un niveau moyen et font ressortir une difficulté de méthodologie sur la dissertation : peu de candidats ont fait un véritable effort de rédaction, de démonstration et de construction d'un plan.

De nombreux candidats présentent des références très scolaires dans l'analyse proposée, l'exposé de leurs connaissances s'effectuant au détriment du traitement de la question posée et amenant des hors sujets.

Le niveau d'orthographe et de grammaire est assez faible avec peu d'efforts sur la qualité d'écriture. Le style journalistique est trop souvent privilégié.

Le niveau d'orthographe et de grammaire est apparu assez faible avec peu d'efforts sur la qualité d'écriture et la construction d'un plan.

Bases juridiques

De manière générale, le niveau de connaissances juridiques est faible avec un manque de préparation et de révision se traduisant par des compositions souvent trop superficielles.

Les thématiques proposées dans le sujet ont souvent donné lieu à des analyses peu structurées, favorisant l'exemple au détriment d'une réelle démonstration, mais de bonnes copies ont su trouver l'équilibre.

La plupart des candidats ont soigné leur copie et des efforts de lisibilité ont été remarqués, Il est toutefois dommage que pour des copies ayant un contenu de bon niveau, la présentation ait été négligée.

Globalement, les épreuves ont révélé un manque de préparation adaptée au concours et un niveau de connaissances qui doivent être développées de manière plus importante.

IV – L'épreuve orale d'admission

4.1 La formation des membres du jury

L'ensemble des membres du jury a bénéficié d'une session de formation, animée par le pôle recrutement de l'ENFiP, qui a permis d'établir un premier contact avec le binôme, de commenter les techniques d'audition et de rappeler les attentes du recrutement et les principes de l'épreuve.

4.2 Le contexte de déroulement de l'épreuve orale

Cette épreuve s'est déroulée du 29 février au 4 mars 2016, à l'Espace Centrex, 2 rue de la Butte Verte, 93 160 Noisy-le-Grand.

Sur 989 candidats admissibles, 897 étaient présents à l'épreuve orale.

Celle-ci a nécessité la constitution de 24 commissions. Elle s'est déroulée sans incident au regard de l'importance du nombre de candidats à auditionner.

Par ailleurs, une visio-conférence a été organisée pour permettre l'audition d'un candidat polynésien admissible.

4.3 Données chiffrées

Les résultats de l'épreuve orale unique sont les suivants :

Épreuve orale	2016	2015
Moyenne générale	11,58	11,49
Note la plus élevée	19,00	19,00
Note la plus faible	4,00	3,00
Notes ≥ 15	16,05 %	15,77 %
Notes ≥ 12	48,83 %	47,66 %
Notes ≥ 10	70,23 %	69,86 %
Nombre candidats éliminés	2,68 %	2,69 %

4.4 Appréciation générale du jury

D'une manière générale, les candidats ont préparé l'épreuve et notamment la présentation de leur parcours, la plupart du temps bien structurée et calibrée pour tenir dans le temps imparti. Le jury a ainsi pu apprécier la grande diversité de parcours des candidats. Pour autant, cette première partie manque parfois de dynamisme car le cadre suivi par les candidats est standardisé, sous forme d'une description chronologique, alors qu'une valorisation des différentes étapes de leur parcours permettrait d'enrichir l'entretien.

S'agissant de l'environnement économique et financier de la DGFIP, les sujets d'actualités sont connus dans l'ensemble, même si leurs enjeux ne sont pas toujours suffisamment cernés. Les connaissances sont souvent superficielles et les réponses assez convenues. Le jury aurait apprécié que les réponses soient davantage argumentées et plus personnelles pour favoriser l'échange.

À l'occasion des mises en situation, les candidats ont démontré un certain pragmatisme. Toutefois, les réponses, parfois laconiques, trahissent un manque de hauteur et de recul. Les candidats réagissent plutôt bien sur les situations ayant trait aux relations avec les publics. En revanche, lorsque les mises en situation impliquent de s'interroger sur le rôle de l'encadrant intermédiaire, les réponses sont plus évanescentes, les candidats ayant parfois du mal à se positionner par rapport à leurs différents interlocuteurs.

En conclusion, les candidats au concours externe de contrôleur des finances publiques pour lequel le nombre d'inscriptions est en croissance continue, présentent des profils très variés de nature à permettre un recrutement diversifié et de bon niveau.

Les meilleurs candidats se sont bien préparés à l'ensemble des épreuves ce qui leur a permis de présenter des devoirs structurés et argumentés aux épreuves écrites, de démontrer, lors de l'entretien, leur aptitude et leur motivation pour l'emploi de contrôleur au travers d'analyses personnalisées et de connaissances bien actualisées et en faisant face aux situations avec pragmatisme.

Aux candidats n'ayant pas rencontré le succès, il est recommandé de persévérer dans leur préparation aux épreuves écrites comme à l'épreuve orale en tenant compte de la nature même de ce concours, d'enrichir leur réflexion au regard de l'emploi auquel ils candidatent, et surtout de ne pas se décourager.

La présidente du jury

Signé

Lise CARIOU

Administratrice des Finances publiques